



HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ

LA PRÉSIDENTE

Madame Nathalie Mesny
Présidente

RENALOO

29.bis rue Buffon
75005 Paris

Dossier suivi par Alexandre Biosse Duplan
contact.associations@has-sante.fr
Nos Réf : DCIEU/SEU/ABD/MA/ 2021_07
Objet : Réponse à votre courrier du 18 octobre 2021

Par courrier et courriel

Saint-Denis, 21 octobre 2021

Madame la Présidente,

Vous avez souhaité attirer mon attention au travers du dispositif de droit d'alerte prévu par l'article L. 161-37 du Code de la sécurité sociale (CSS) sur « l'accès au traitement par anticorps monoclonaux en prophylaxie pré-exposition » dans le contexte actuel d'épidémie à Covid 19.

Tout d'abord, nous vous précisons qu'au regard de l'agrément dont bénéficie l'Association Renaloo au titre de représentante des patients et des usagers du système de santé conformément à l'article L.1114-1 du Code de la santé publique, cette alerte est recevable.

Celle-ci va donc être très prochainement instruite par les services de la HAS avant d'être soumise au Collège mentionné à l'article L.161-41 CSS qui se prononcera sur la compétence de la HAS à en connaître.

Dans l'affirmative, la décision du Collège précisera les suites données à l'alerte et, le cas échéant, si une audition publique de l'Association Renaloo ou de toute autre personne intéressée est envisagée.

Je ne manquerai pas de vous tenir informée de l'issue donnée à votre demande.

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, en l'expression de ma considération distinguée.

Pr Dominique Le Guludec

Secrétariat : Carmélie Montes

Tél. : +33(0) 1 55 93 70 73 88 c.montes@has-sante.fr

5 avenue du Stade de France - F 93218 Saint-Denis La Plaine CEDEX - Tél. : +33(0) 1 55 93 70 00 - Fax : +33(0) 1 55 93 74 00

www.has-sante.fr - N° SIRET : 110 000 445 00020 - code APE : 8411 Z